

Réponse à la déclaration de l'Union Nationale sur le Projet de loi de finances rectificatives 2017

Dans une déclaration datée du 1er juin 2017, le parti politique dénommé l'Union Nationale, par la voix de son Commissaire Nationale en charge du Budget, a mené une analyse critique du Projet de Loi de Finances Rectificative (2017) adopté par le Gouvernement réuni en Conseil des Ministres en sa session du 19 mai 2017.

L'analyse de loi de finances est une démarche normale et à encourager. En effet, la loi de finances décrit les mécanismes de mobilisation des ressources destinées à financer les politiques publiques. C'est aussi un instrument qui permet de déceler les choix politiques du Gouvernement. L'examen de la loi de finances permet donc d'apprécier l'effort contributif de chacun et de tous au financement des politiques publiques, d'une part, et d'apprécier si les politiques publiques menées sont en adéquation avec les engagements politiques et les aspirations légitimes des populations.

La déclaration de l'Union Nationale est de ce point de vue à considérer comme une contribution au débat sur les politiques publiques, toute chose qui est a priori bonne pour l'enracinement du débat d'idées dans notre pays.

Toutefois, pour être considérée comme une véritable contribution à l'effort de développement de notre pays, il est important que les analyses contradictoires soient menées dans un cadre débarrassé de toute passion, d'esprit partisan, de recherche de sensation et de volonté gratuite d'assombrir la réalité afin de créer inutilement de la peur auprès des concitoyens et vouloir salir en même temps l'image du pays, notamment aux yeux des investisseurs potentiels.

C'est malheureusement cette posture qui ressort grossièrement, une fois de plus et peut être une fois de trop, de la déclaration de l'Union Nationale relative au Projet de Loi de Finances 2017.

En effet, cette déclaration commence par une affirmation sans fondement faisant référence à un plan d'ajustement structurel que le Gouvernement souhaiterait conclure avec le FMI et dont le Projet de Loi de Finances 2017 serait la traduction budgétaire.

Il convient de préciser d'entrée que c'est le 10 novembre 2016 que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Emmanuel ISSOZE NGONDET a, dans sa déclaration de politique Générale, annoncé l'adoption prochaine par le Gouvernement d'un Plan de Relance de l'Economie, en accord avec le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il précisait que « ce Plan de Relance reposera sur des réformes audacieuses que nous devons opérer, à la fois sur le plan fiscal et budgétaire, afin d'optimiser la collecte et l'utilisation de nos ressources. Il établira une nouvelle démarche gouvernementale d'investissement, davantage articulée autour de l'entreprise privée et basée sur la promotion des Partenariats Publics Privés (PPP) ».

La décision de prendre des mesures fortes pour accélérer la mise en œuvre du PSGE est donc antérieure au sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé. Ce qui démontre bien que les autorités gabonaises ont été plutôt proactives en matière de recherche de solutions durables aux défis auxquels notre économie est confrontée. De plus, les premières mesures d'ajustement en réaction à la crise ont été décidées lors du séminaire Gouvernemental tenu à la Pointe Denis en janvier 2015. Ce qui confirme que le Gouvernement gabonais n'a pas attendu le sommet de Yaoundé pour prendre la mesure de la crise qui touche notre pays.

Ainsi, le Projet de Loi de Finances Rectificative 2017 n'est nullement une traduction quelconque d'un Plan d'Ajustement Structurel en cours de négociation comme semble le révéler la déclaration de l'Union Nationale. Il s'agit au contraire de la traduction budgétaire du Plan de Relance de l'Economie qui, rappelons-le,

visent les principaux objectifs suivants :

- la viabilité et la soutenabilité des finances publiques ;
- l'amélioration de la gouvernance économique à travers l'assainissement de l'environnement des affaires ;
- l'accompagnement des filières stratégiques ;
- la restructuration des entités publiques ainsi que le renforcement des instruments de financement de l'économie ;
- la réalisation d'investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays.

Ce rappel des objectifs s'avère important. Il permet en effet de mieux apprécier par la suite les choix du Gouvernement, d'une part, et la légèreté des arguments utilisés par l'Union Nationale dans sa déclaration lue par l'ancien chargé d'Etudes au Ministère du Budget, d'autre part.

Par ailleurs, le rappel de la tenue de la réunion le 23 décembre 2017 à Yaoundé à laquelle ont pris part les Chefs d'Etat de la zone CEMAC en présence de la Directrice Générale du Fmi et du Ministre français des Finances suffit pour montrer que la crise n'est pas une spécificité gabonaise, mais un contexte partagé par l'ensemble des pays de notre sous-région et au-delà, par l'ensemble des pays producteurs de pétrole. Aussi, nous considérons que les accusations émises par l'Union Nationale visant à attribuer les causes de la crise à la gestion du Gouvernement ne sont pas fondées.

I. la faillite annoncée n'aura pas lieu car le plan du Gouvernement est de renforcer la viabilité des finances publiques. De façon très partisane, l'Union Nationale prophétise une situation de faillite de nos finances publiques. Pour le démontrer, il est développé un argumentaire aussi épais qu'une pièce de monnaie. Cet argumentaire compare les ressources propres aux charges totales. Les charges totales étant supérieures aux recettes, le raccourci est vite pris. « La situation budgétaire et financière porte un nom : la faillite ». Et comme conséquence : « le Gabon doit désormais s'endetter, non seulement pour financer ses investissements, mais aussi pour son fonctionnement et ses interventions en tant que puissance publique ».

Ces affabulations appellent de notre part trois principales remarques à savoir :

Premièrement, le financement des investissements par les ressources d'emprunt n'est ni une invention du Gouvernement gabonais, ni une première dans notre. Bon nombre de pays ont recours à l'endettement pour financer leurs programmes d'investissement, le plus important étant de contrôler le niveau d'endettement.

C'est une pratique courante dans notre pays depuis de nombreuses années. La rigueur dans l'analyse aurait au moins permis de tenir compte des ressources extérieures consacrées au financement des investissements dans le calcul de l'écart entre les ressources et les charges. Il s'agit notamment des 286 milliards de FCFA des financements extérieurs. Il est en effet illogique de comptabiliser la dépense et d'ignorer la ressource, car sans cette ressource la dépense ne peut se réaliser.

Deuxièmement, contrairement aux dires de l'Union Nationale, les recettes propres couvrent parfaitement le budget de fonctionnement qui prend en compte les intérêts de la dette (249 milliards), les salaires (710 milliards), les biens et services (191 milliards) et les autres dépenses (30 milliards), soit un total de 1431 milliards de FCFA. Le Gabon ne s'endette donc pas pour financer le fonctionnement.

Troisièmement enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement a fait le choix responsable de mener des réformes structurelles majeures, de renforcer les équipements collectifs et d'honorer ses engagements en vue de générer une croissance plus forte et plus inclusive. Dans un contexte marqué par le fort recul des recettes pétrolières, la réalisation de cette ambition nécessite absolument l'accompagnement des partenaires techniques et

financiers pour soutenir cet effort. C'est tout le sens du Plan de Redressement de l'Economie dont la pertinence et la crédibilité sont saluées par nos principaux partenaires notamment le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et l'AFD. Le soutien de ces partenaires est la reconnaissance des progrès enregistrés par le Gabon depuis 2010 et des efforts de réformes déjà réalisés par le Gouvernement sur les deux dernières années.

En somme et sans méconnaître l'impact de la baisse des recettes sur l'équilibre de nos finances publiques, la stratégie du Gouvernement, en accord avec les partenaires financiers est de rétablir l'équilibre des finances publiques à l'issue de la période du programme. Le déficit actuel n'est pas synonyme de faillite. Bien au contraire, il s'agit d'un déficit nécessaire pour financer les réformes, réaliser des investissements structurants et payer la dette, notamment la dette intérieure en vue de créer des milliers de nouveaux emplois.

II. La non sincérité et la non crédibilité du budget énoncées par l'Union Nationale relèvent des dogmes

La déclaration de l'Union Nationale comprend des commentaires et des interrogations sur les charges et les ressources de l'Etat. Les questions soulevées sont sans doute légitimes, car il s'agit de la gestion des finances publiques et dans ce domaine il importe d'apporter des éclaircissements même sur ce qui peut paraître évident. En revanche, les appréciations et les conclusions de l'Union Nationale sur les questions qu'elle soulève ressemblent plus à un étalage des dogmes.

Sur les dépenses :

Premier dogme, l'accumulation des arriérés devrait se reproduire en 2017 parce que l'Etat a accumulé des arriérés en 2016. Il s'agit là d'un raisonnement simpliste qui ne tient pas compte de l'engagement du Gouvernement de rembourser ses impayés et d'honorer sa signature. Le projet de LFR 2017 intègre un effort significatif de remboursement des arriérés dont notamment 97 milliards pour les instances au Trésor, 86 milliards pour les arriérés TVA, 146 milliards d'arriérés sur la dette extérieure et 42 milliards d'arriérés sur la dette intérieure. Comme on le voit, le Gouvernement est plutôt engagé à payer ses arriérés en 2017 et non le contraire.

Deuxième dogme, la masse salariale ne peut baisser du fait de la hausse des effectifs. C'est une conception théorique acceptable a priori. Dans la pratique cependant, ce résultat peut être obtenu pour plusieurs raisons :

- les agents allant à la retraite sont généralement 2 à 3 fois mieux rémunérés que ceux qui rentrent dans la fonction publique pour la première fois ;
- le gouvernement s'est engagé à procéder à la rationalisation des services publics personnalisés. Ce qui va générer des économies en termes de salaires ;
- le nettoyage du fichier solde pour lutter contre la perception des revenus indus ;
- la rationalisation de l'attribution des primes ou indemnités de fonction, de l'indemnité de logement et de transport, de l'indemnité de résidence à l'étranger ;
- la possibilité de dénoncer des contrats hors statut ;
- L'amélioration de la gestion des situations des agents de la MONP.

La combinaison de ces actions devrait permettre de juguler la masse salariale malgré la progression des effectifs.

Troisième dogme, l'augmentation des biens et services traduit l'incapacité de l'Etat à réduire son train de vie.

S'agissant des biens et services, contrairement à la lecture erronée de l'Union nationale, le Gouvernement confirme dans le PLFR 2017 sa stratégie de maîtrise de ce poste de dépenses. En effet, les dépenses de biens et services hors remboursement de TVA sont projetées à 188 milliards en 2017 contre 251 milliards exécutés en 2016, soit une baisse de 25%. La prise en compte du remboursement de TVA qui est à saluer rentre dans le cadre

de la volonté de l'Etat d'assainir ses rapports avec les entreprises. Par ailleurs, le Gouvernement a mis l'accent sur la maîtrise de la masse salariale, les dépenses d'équipement et les transferts. Il y a donc effectivement réduction du train de vie de l'Etat.

Quatrième dogme, l'incongruité de la baisse des dépenses de transfert. A ce niveau, plusieurs confusions sont à relever. Concernant la fameuse suppression de la subvention aux indigents de 3 milliards, l'Union Nationale ne saurait ignorer que la ROAM a été remplacée par la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS). Cette dépense n'a donc pas été supprimée mais est désormais prise en charge dans les opérations de trésorerie. Le financement de cette dépense sera assuré par les bénéfices de la Contribution Spéciale de Solidarité estimée à 14,8 milliards. La ROAM passe à 0 milliards FCFA dans la LFR 2017 parce que la CSS devait prendre effet à compter du 1er mars 2017. La CSS permet de mobiliser plus de ressources et mieux soutenir les gabonais économiquement faibles.

Ensuite pour l'Union Nationale, les bourses baisseraient de 11 milliards du fait de la suppression de nombreuses bourses. Certes la subvention accordée aux bourses recule mais ce recul est de 6,2 milliards FCFA. Cette baisse s'explique par la réforme du système de gestion des bourses, des accessoires de bourses et des frais de scolarités payés par l'Etat dans les universités et lycées privés avec notamment le retour à la bourse au mérite. L'objectif visé par le Gouvernement est de financer des formations adaptées aux besoins réels de notre économie tout en prônant le mérite.

Enfin, l'Union Nationale s'interroge sur la raison de la diminution de l'enveloppe prévue pour les retraites. Là aussi l'explication est toute simple. Le projet de loi de finances rectificative 2017 prévoit une enveloppe de 54,6 milliards FCFA répartie en dépenses du compte d'affectation spéciale pension pour 24,6 milliards FCFA et en subvention d'équilibre pour 30 milliards FCFA. La déclaration n'a tenu compte que de la baisse de la subvention d'équilibre qui elle est justifiée par la prise en compte de l'exécution à fin décembre 2016.

Outre les baisses mises en évidence par l'Union Nationale, il conviendrait d'ajouter que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rationalisation de la dépense, certaines subventions qui créaient des distorsions dans l'économie ont été supprimées. C'est notamment le cas de la subvention sur le blé. Parallèlement, la rationalisation des établissements personnalisés de l'Etat et la réduction de leur train de vie se traduisent par une réduction des subventions dont elles bénéficient.

Cinquième dogme, la réalisation des investissements est d'avance compromise. Comme explication à ce dogme, l'Union Nationale avance tout simplement le fait que la mobilisation des ressources extérieures soit conditionnée par le décaissement des contreparties locales. La limite de cette démonstration est qu'elle ne précise pas pourquoi les contreparties locales ne seraient-elles pas décaissées. Rappelons aux auteurs de ce postulat que le Gouvernement a procédé à l'exercice de priorisation des investissements sur trois ans. Les principaux critères ayant guidé le choix du Gouvernement sont notamment ceux relatifs à l'état d'avancement des projets déjà engagés, l'impact social et économique de ces projets, l'équilibre territorial, le respect du cadre de préparation des projets (existence d'étude de faisabilité revu par les services de l'Etat, contrôle des prix, appel d'offre public).

En outre, ce plan d'investissement triennal est assis sur une programmation financière qui tient compte des recouvrements de l'Etat. Rien mais vraiment rien ne laisse présager à ce stade que la réalisation des investissements est d'avance compromise.